

MONOXYDE DE CARBONE EN ZONE REGIONALE

Les concentrations maximales en CO en Zone Régionale en 2024 sont déterminées par Estimation Objective.

Cette estimation repose sur :

- l'absence de dépassement de la valeur limite (10 mg/m^3 en moyenne sur 8 heures) en zone ZAG, mesurée par mesure automatique (Analyseur PICARRO) (Moyenne maximale sur 8 heures en 2024 = 1 mg/m^3 , très largement inférieure à la valeur limite) ;
- l'inventaire des émissions, qui montre que les émissions de CO¹ en zone ZAG sont largement supérieures à celles de la zone ZR, comme l'illustre la carte ci-dessous :

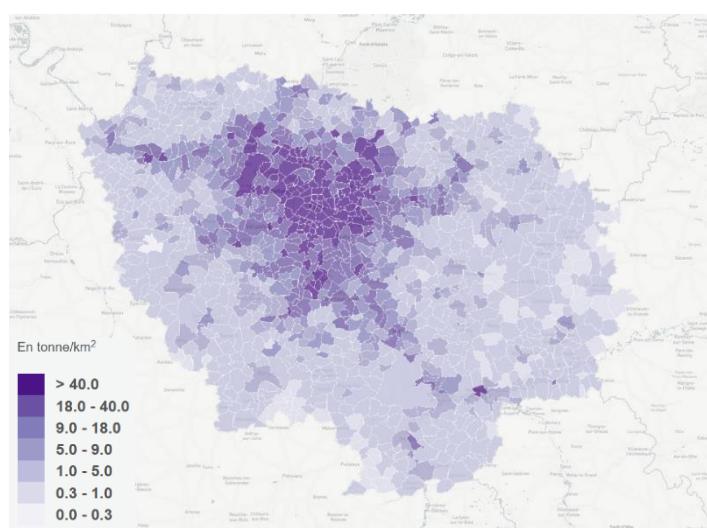


Figure 1 : Densités d'émissions de CO par commune en t/km^2 en Ile-de-France

On estime ainsi que **les concentrations en zone régionale sont inférieures ou égales à celles de la ZAG et que la valeur limite en moyenne sur 8 heures est respectée.**

BENZENE EN ZONE REGIONALE

Les concentrations en Benzène en zone ZR en 2024 sont déterminées par mesures discontinues par tubes à diffusion (12 semaines réparties uniformément sur l'année) réalisées sur le site Trafic RD 934 Coulommiers.

DIOXYDE DE SOUFRE SO₂

Les concentrations moyennes annuelles et hivernales en SO₂ en Zone Régionale en 2024 sont déterminées par Estimation Objective.

¹ AIRPARIF - Inventaire Air-Climat-Energie – Année 2021

Cette estimation repose sur :

- l'absence de dépassement de la valeur limite annuelle en SO₂ dans la ZAG. La moyenne annuelle mesurée par tubes à diffusion en 2024 au cœur de Paris est inférieure à la limite de détection, donc largement inférieure à la valeur limite.

- l'inventaire des émissions de SO₂, qui montre que les émissions¹ de SO₂ en zone ZAG sont largement supérieures à celles de la zone ZR, comme l'illustre la figure 2. Elles représentent 63% des émissions de SO₂ pour 25% du territoire francilien.

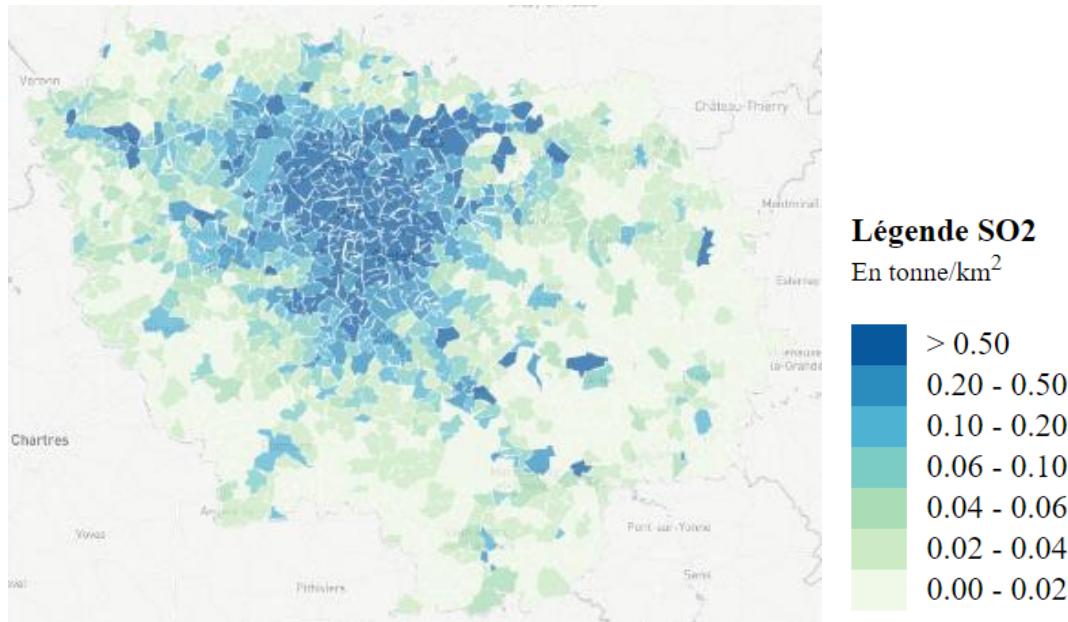
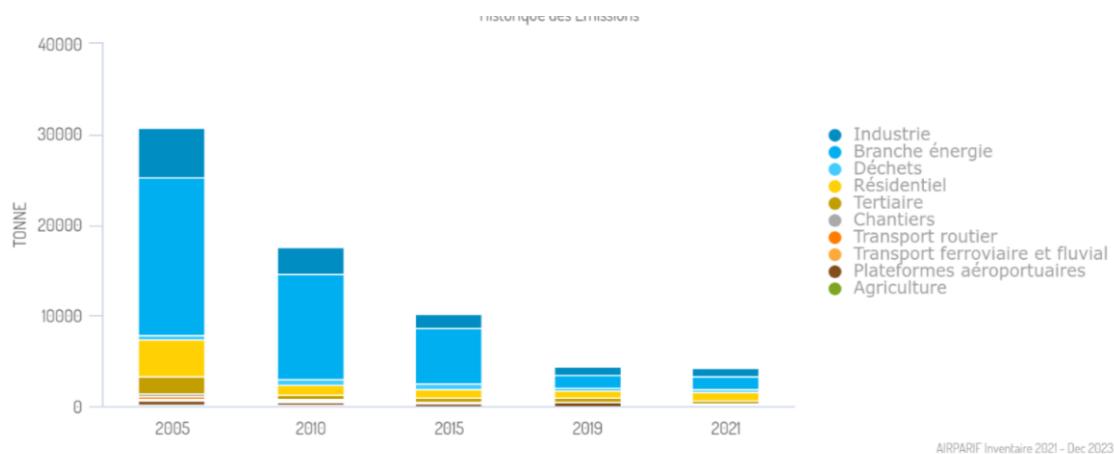


Figure 2 : Densités d'émissions de SO₂ par commune en t/km² en Ile-de-France

L'évaluation du respect des valeurs limites horaires et journalières est basée sur les tendances des émissions et des concentrations mesurées dans la ZAG.

Les émissions de SO₂ sont en très forte baisse, comme l'indique la figure 3.



Evolution des émissions de SO₂ (en tonnes) en Ile-de-France depuis 2005

Les concentrations en SO₂ mesurées par mesures fixes n'ont jamais montré de dépassement des valeurs limites depuis l'entrée en vigueur de la directive 2008/50/CE dans la ZAG. En 2010, les valeurs maximales horaires et journalières étaient respectivement de 103 µg/m³ et 22 µg/m³, soit très largement inférieures aux VL. **Compte-tenu de la très forte baisse des émissions (-76%) et des concentrations moyennes entre 2010 et 2021, on estime que les valeurs limites sont largement respectées en 2024.**